

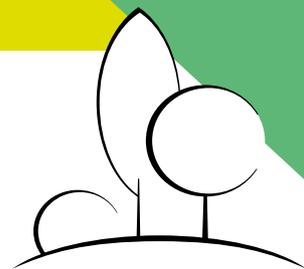
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Diplôme de niveau III

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Formation continue



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer toutes les opérations nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts en mettant en œuvre les différentes techniques ou opérations indispensables aux travaux paysagers, en toute sécurité et ce dans le respect de la protection de l'environnement.

DÉBOUCHÉS

- ✓ Le CAPa débouche sur la vie active comme par exemple jardinier dans des entreprises privées ou des organismes publics du secteur d'activité des espaces verts.
- ✓ Mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BP Aménagements Paysagers ou un certificat de spécialisation.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Reconnaissance de végétaux
- ✓ Soins aux végétaux
- ✓ Maçonnerie paysagère
- ✓ Gestion différenciée
- ✓ Entretien du matériel
- ✓ Tonte, débroussaillage, taille, plantation, engazonnement
- ✓ Matières générales appliquées au métier
- ✓ Périodes en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ 7 Unités Capitalisables (UC) - Formation diplômante
- ✓ Les évaluations se déroulent en situations professionnelles
- ✓ Le CAPa Jardinier paysagiste est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables
- ✓ En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et à l'extérieur, visites pédagogiques et stages en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être demandeur d'emploi (Congé de Reclassement ou autre statut) - Indemnisation possible
- ✓ Être salarié(e) (Contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Auto-financement

DURÉE DE LA FORMATION (HEURES PRÉVISIONNELLES)

644 heures en centre de formation
et 266 heures en entreprise du paysage ou collectivité
Du 29/11/2021 au 01/07/2022.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Envoi du dossier d'inscription par voie postale au centre (téléchargeable sur le site internet)

Information collective puis entretien individuel

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 45 € de frais d'équipements pour tous les statuts
- 150 € de frais d'inscription pour le CPF de transition

QUELQUES CHIFFRES !

Taux de réussite : **80%**
Taux de satisfaction : **83%**
Taux d'insertion : **77%**